

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

COURRIER DE ROANNE

HEBDOMADAIRE, POLITIQUE, INDÉPENDANT

ABONNEMENTS : Un an, 40 fr. ; — Six mois, 5 fr. 50 c.
 INSERTIONS : Réclames, la ligne 25 c. ; — Annonces, la ligne, 15 c.

Les annonces judiciaires et légales seront dorénavant insérées dans l'imprimeur quel journal du département, au choix des intéressés, en se conformant aux prescriptions de la loi.

LES ANNONCES SONT REÇUES :
 à Paris, Dongrel et Bullier jeune, pl. de la Bourse, 33, rue Vivienne ;
 chez M. J. Malignon, agent de publicité 14, r. Tupin.

BUREAUX : rue Traversière, n° 21 au 1^{er}.
 ouverts de 9 à 11 heures du matin, et de 3 à 5 heures du soir.
 Pour tout ce qui concerne la rédaction, s'adresser à M. DEVILLE, rédacteur en chef.
 Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui ne voudraient pas le renouveler, devront en aviser l'administration du *Courrier de Roanne* qui, si elles ne le font pas, les considérera comme ayant contracté un nouvel abonnement.
 Celles qui n'ont point encore payé le prix de leur abonnement sont instamment priées de le faire, soit au bureau du *Courrier*, rue Traversière n° 21, soit chez M. MARILLIER, rue des Planches n° 30, administrateur et seul chargé des recouvrements.

BULLETIN

Roanne, le 13 avril 1872.

Une partie des travaux des Conseils généraux est connue. Plusieurs ont en se retirant rédigé une adresse de félicitations à M. Thiers témoignant de leur foi républicaine.

Le départ de nos représentants de Versailles abrège notre bulletin, néanmoins la commission de permanence, qui représente plus fidèlement la droite que la vraie majorité, alimente toute la presse par ses prétentions puériles et ridicules de souveraineté, relativement aux allées et venues du Président de la République.

Nous lisons dans la *Gazette de France* ainsi que dans l'*Union*, dans des termes absolument identiques, l'incroyable note suivante :

Quinze membres de la commission de permanence, appartenant à la majorité de l'Assemblée, se sont réunis avant l'heure de la séance. Ils ont reconnu et constaté la triple illégalité commise par le chef du pouvoir :

- 1° En recevant officiellement à Paris ;
- 2° En disposant d'un palais de l'Élysée ;
- 3° En faisant des dépenses non autorisées par l'Assemblée.

Mais il a été décidé que la commission, n'ayant reçu aucune communication directe de l'installation préparée par M. Thiers à l'Élysée et n'ayant pas autorité pour prendre une décision, ne souleverait pas de discussion à ce sujet et en laisserait l'initiative à l'Assemblée.

Les protestations contre les rapports locaux adressés par MM. les Préfets, Présidents de cours et les chefs de gendarmerie, continuent à pleuvoir sur la commission de l'enquête dont les membres échangent parfois des paroles d'une aménité douteuse.

Les opérations de la revision du scrutin en Espagne se sont accomplies partout avec le plus grand ordre et selon les prescriptions légales. Complète tranquillité dans toute l'Espagne. (*Dépêche officielle*).

Nous donnons un extrait de diverses correspondances particulières de Madrid, Barcelonne et Valence.

Tout a été mis en œuvre : la corruption, la fraude et le péché. Dans certains endroits, le parti de la *porra* (lisez gourdin) a provoqué des scènes vraiment scandaleuses ; puis, quand les électeurs faisaient mine d'user du droit de légitime défense, la garde civile intervenait, chassait le bureau à coups de sabre ou de fusil ; et alors s'accomplissait le miracle des Urnes.

A Villafraanca del Panadès, dans la province de Tarragone, une bande de ces malandrins a mis le feu à la maison d'un démocrate, du nom de Fontanals, en se servant de pétrole.

Dans quantité d'autres endroits, les agents ou les amis du pouvoir ont livré de véritables batailles armées aux électeurs mal peusants ; il est vrai que ce moyen ne leur a pas toujours réussi. En somme, les élections n'acront pas coûté moins d'une trentaine de morts ; ce qui est un assez joli résultat pour que les ministériels s'en montrent fiers.

A Gerona, trois colonnes de troupes ont été envoyées à la poursuite des bandes carlistes.

A Valencia, une bande, composée d'une trentaine d'individus, a attaqué une patrouille de gardes civiles : toute la garde s'est mise à la poursuite des agresseurs.

A Lerida, le gouvernement est parti pour Borjas, où la vérification du scrutin a occasionné un grave conflit.

A Agreda, province de Soria, des prêtres et des carlistes, armés de tabac, ont attaqué l'ayuntamiento et se sont emparés des documents électoraux.

A Roquetes, province de Tarragone, les carlistes ont maltraité la commission de vérification du scrutin et ont proclamé illégalement député le candidat carliste.

A Orense, des manifestations ont eu lieu contre le député élu. Le frère du gouverneur a été blessé d'un coup de feu.

Les journaux monarchiques blâment M. Gam-

betta de voyager et surtout d'être allé discuter à Angers et témoignent leur mécontentement de ce que les droitières n'en font pas autant. Telle est leur logique.

DEVILLE.

DISCOURS DE M. GAMBETTA

La *République française*, publie le discours prononcé par M. Gambetta à Angers, où il a pris part, samedi 6 avril, à un banquet auquel assistaient quatre cents personnes.

Le banquet était présidé par M. Guittion aîné, avocat, ancien procureur général, qui, en quelques mots heureux, a rappelé les services rendus par M. Gambetta à la France et à la République, qu'il a confondues toujours dans un même dévouement.

M. Gambetta a répondu en ces termes :

Messieurs et chers concitoyens,

Il m'est particulièrement doux de me trouver au milieu d'une démocratie qui a des représentants comme ceux qui sont assis à cette table ; il m'est particulièrement doux de sentir, dans l'accueil que vous me faites, que vous avez voulu surtout distinguer le sentiment, le zèle avec lesquels il m'a été donné d'unir, d'aller ensemble le drapeau de la République à celui de la France. (Applaudissements.)

Car ce sont de véritables colporteurs, des détracteurs du passé comme de l'avenir, ceux qui prétendent que, pendant une seule minute, à une époque quelconque de notre histoire, nous avons mis en opposition ou en balance l'intérêt du parti et l'intérêt de la France. (Très-bien ! très-bien !)

Non, pas plus que nous n'avons séparé le suffrage universel de la République, nous n'avons jamais séparé la France de la République.

C'est avec le prestige de cette indissolubilité que le parti républicain a droit de se présenter devant les factions rivales et devant le monde entier ; c'est dans ces sentiments de solidarité d'union indissoluble que nous devons toujours nous placer, pour la contradiction, en face de ceux qui disputent encore à la France la constitution permanente et définitive du gouvernement républicain. (Applaudissements.)

Je vous en prie, mes amis, vous disiez tout à l'heure : Vive Gambetta ! et plusieurs d'entre vous faisaient dominer, et avec raison, le cri de : Vive la République ! eh bien, ce que je vous demande, c'est de ne pas me prodiguer des applaudissements qui, certainement, partent chez vous de cette profonde affection que je vous ai vouée, et que vous me rendez, — mais qui sont inutiles entre hommes libres. (Très-bien ! — Marque unanime d'assentiment.)

Eh bien ! puisque nous voici réunis, je puis bien profiter de la circonstance et de l'occasion, en réponse aux excellentes paroles que vous avez entendu prononcer tout à l'heure par mon excellent ami, et votre vétéran dans les luttes politiques de ce pays, — l'honorable M. Guittion aîné, — je peux bien, dis-je, profiter de la circonstance pour vous dire toute ma pensée.

L'honorable M. Guittion aîné vous exposait quelles sont nos espérances et quelle est, au vrai, notre situation, et il vous montrait comment notre politique, — la politique républicaine, — que l'on doit présenter avant tout comme une politique nationale, est à la fois protectrice de l'ordre, de la liberté et de tous les intérêts, sans distinction aucune, qui ont le droit d'avoir leur place au soleil.

Où, je maintiens qu'aucun autre parti ne se présente au pays avec une politique comportant les mêmes avantages, — et je fais, croyez-le bien, quand je parle des partis, des distinctions entre ceux qui méritent de figurer dans l'arène et ceux qui doivent en être constamment exclus.

J'estime donc que nous sommes arrivés à une période particulière de l'histoire de la révolution française, et je tiens ce langage au lendemain de ces désastres sans nom qui ont mutilé la France, qui l'ont accablée, mais qui ne l'ont pas ruinée, entendez-le bien ; car, de tous les côtés, on voit distinctement les germes de la vitalité reparaitre, les cours se faire, l'avenir se dégager, en sorte que l'on peut prédire, à coup sûr, que cette nation, qui a su sauver son honneur, saura reprendre véritablement le rang qui lui appartient dans le monde. (Oui ! oui ! — Longs applaudissements.)

C'est, en effet, par la conservation de l'honneur que se conservent les peuples. Les peuples ne périssent jamais par des convulsions intérieures, par des luttes de partis ; non, ils ne périssent que lorsque, autour d'eux, les autres peuples font le silence, que lorsque tous signes de vie particuliers, toutes communications voisines leur sont interdites, ou bien lorsque ces relations avec leurs voisins ne peuvent avoir lieu que le joug sur la tête. Oh ! c'est alors que tout est compromis, et que tout va périr. (Sensation.)

C'est par l'expansion, par le rayonnement de la vie au dehors, par la place qu'on prend dans la famille générale de l'humanité que les nations persistent et qu'elles durent. Si cette vie s'arrêtait, c'en serait fait de la France, mais cet arrêt est impossible, j'en atteste le besoin qu'on a d'elle dans le monde ! (Bravos et applaudissements.)

Retenons aux paroles qu'on a prononcées, et, à l'heure où je peux me trouver en communication intime avec vous, mes chers concitoyens, laissons de côté ces grands sujets de philosophie politique et causons de nos affaires, comme dans une véritable démocratie, entre égaux, avec les seules différences que créent le travail et l'intelligence, ces instruments supérieurs de l'activité humaine, que l'on a le droit

d'invoquer et de faire valoir, pour parler à des hommes. (Approbation.)

Eh bien, s'il faut que je vous dise ma pensée, j'ai été attiré vers vous, messieurs, surtout par un besoin de visiter une partie de la France que l'on méconnaît, que l'on rabaisse, et à laquelle on ne rend pas toute la justice qui lui est due, la justice du patriotisme.

Où, vous savez bien de qui et de quoi je veux parler. On considère constamment cette partie de la France, circonscrite par la Loire et par l'Océan, comme une espèce de forteresse, de citadelle que les préjugés gardent pour empêcher l'accès à toutes les idées autres que les idées du passé !

Et l'on ajoute : « Que parlez-vous de République, d'intérêts démocratiques dans ces pays ? Ce sont des landes, des steppes habitées par des esprits mal faits et chagrins ; ce sont des populations abandonnées ; c'est la Vendée, c'est le Bocage, c'est le Maine-et-Loire... c'est fini, c'est une terre pour laquelle toute culture est inutile ! »

C'est souvent ce qui arrive en France. On l'a dit avec raison : On ne voyage pas assez en France, et ce que nous connaissons le moins, c'est notre propre géographie. (Vive approbation.)

Autrefois, ces pays étaient le terrain des privilèges par excellence ; c'est là que se firent les grandes attaques et les longues résistances, c'est là qu'il en a le plus coûté pour installer les bienfaits de la révolution française ; mais c'est précisément à cause de ces luttes que vous gardez le souvenir de ces bienfaits avec plus de piété et de ferveur ; et parce que vous n'avez pas pu profiter de la vivacité du courant énergique et rapide qui a entraîné d'autres populations de notre pays, qui n'avaient pas à secouer tant de siècles d'iniquités que vous mêmes, ce n'est pas une raison pour qu'il soit permis de dire que vos populations n'ont pas un cœur véritablement français et républicain. (Marques unanimes d'assentiment. — Bravos.)

Vous avez d'ailleurs donné de mémorables témoignages. Je ne rappellerai pas votre passé, parce que je crois qu'il n'est pas bon de rappeler le passé quand il s'agit de guerre civile. (Très-bien ! très-bien !)

Je préfère rappeler vos manifestations plus voisines de nous, toutes récentes, depuis le jour où il vous a été donné de pratiquer la liberté électorale, depuis que vous avez cessé d'être placés sous le coup des incitations de l'empire, de cet empire maudit, dont le nom ne devrait être prononcé qu'avec une sorte de dégoût physique, de cet empire qui avait eu l'impudence et l'étrange fortune, — soutenu par les moyens de corruption de toute nature que vous savez, — de recourir aux voix du plébiscite, de cet empire qui osait soutenir dernièrement qu'il avait été renversé par une émeute, alors qu'il a été expulsé par une sorte de hoquet public. (Double salve d'applaudissements. — Interruption de quelques instants.)

Eh bien, cet empire avait interrogé, consulté le suffrage universel ; il avait mis aux voix non-seulement son propre arrêt, mais l'arrêt de la patrie ; et chose inouïe, chose unique dans l'histoire ! trois mois après le vote de ce peuple, qui avait livré sa fortune, sa destinée, le patrimoine de sa gloire passée, ses frontières, la garde de son unité à un aventurier parjure et criminel, — trois mois après le vote, cet implacable arrêt s'exécutait, et c'était sous le coup du plébiscite que nous perdions l'Alsace et la Lorraine ! (Sensation prolongée.)

Quand je dis : nous perdions l'Alsace et la Lorraine, je m'entends et je n'insiste pas, vous me comprenez aussi, nous ne les avons ni perdues ni cédées. (Adhésion unanime.)

Mais sur ce sujet il faut être sobre. Ce n'est pas ici, dans cette assemblée, où je vois des hommes qui ont si noblement et si fièrement fait leur devoir pendant la guerre, qu'il convient de dire que leur sang a coulé en vain pour la défense de la France. (Bravos enthousiastes.)

Quant je suis venu chez vous, messieurs, je savais bien que je n'étais pas sur la terre stérile et inconnue dont je parlais tout à l'heure, je savais bien que j'allais dans une ville où le Conseil municipal, où la mairie, où les autorités voisines de Saumur, de Baugé et d'autres endroits, sont dans les mains non pas de gens de parti, mais de mandataires libres, loyaux et responsables, choisis par la majorité de leurs concitoyens, dignes de leurs mandats et à la hauteur de leur mandat. (Applaudissements et bravos.)

Et alors, pendant que les uns me font voyager au-delà des frontières (Rires), que d'autres me promènent au milieu des populations du Midi, que d'autres enfin me contestent même le droit de me déplacer (Nouveaux rires), je me suis dit que le meilleur moyen d'utiliser les quelques jours de vacances que les Conseils généraux font à l'Assemblée de Versailles, c'était de venir parmi vous, pour vérifier une fois de plus à quel point l'Assemblée de Versailles ne représente plus le pays (Applaudissements prolongés), même dans les endroits d'où étaient venus les plus arrogants de ses membres (Rires), lesquels, à l'heure qu'il est, ne représentent plus qu'eux-mêmes, et, en vérité, ce n'est pas assez ! (Nouveaux rires d'approbation.)

Eh bien, je suis fort satisfait de mon voyage, et veuillez croire, messieurs, que je n'ajoute rien de trop personnel dans cette satisfaction. Je ne suis pas seulement édifié sur les dispositions que vous avez bien voulu me manifester, mais je trouve qu'il y a une telle concordance, une telle alliance entre vos idées et les idées des populations qui sont de l'autre côté de la Loire, qui sont sur les

bords du Rhône, sur les bords du Var, qui bordent toute la Méditerranée, que je me dis : Il est perçé à jour ce calcul de nos adversaires qui consiste à représenter une partie de la France comme étrangère à l'autre, ceux-ci à ceux-là. Non ! c'est toujours le même esprit, partout homogène et partout semblable à lui-même, qui anime, qui enflamme et qui réunit toutes les parties de la France et, au nom des intérêts républicains, je salue l'unité morale de la patrie. (Applaudissements prolongés.)

C'est, en effet, un des calculs les plus habituels de nos détracteurs en face des populations différentes du Nord, du Centre, ou de l'Ouest de la France, — populations qui ont gardé par devers elles, au milieu de la nationalité française, une empreinte particulière, un air de race, des mœurs, des habitudes, des pratiques qui, dans l'admirable faisceau de l'unité française, conservent une variété harmonieuse, — c'est le calcul de nos détracteurs, profitant de cette diversité, de dire par exemple, aux Provençaux : « Si vous saviez comme telles populations sont alourdies, comme elles ont peu l'instinct du progrès, comme elles sont étrangères ou indifférentes ! »

Et aux populations du Nord ou de l'Ouest ils disent, en parlant du Midi : « C'est une population absolument volcanique ; on n'y parle que de s'égorger ; c'est une race indisciplinée et impossible à gouverner ; c'est un peuple de démons ! »

Et voilà comment on présente les deux frères l'un à l'autre ! (Rires. — Applaudissements.)

Or, messieurs, à voyager, à visiter les différentes localités des pays, on acquiert cette conviction, toujours grandissante, que la République est la même partout, que les populations la veulent d'un désir égal ; seulement, les populations obéissent à leurs tempéraments, qui sont différents : les unes la réclament, les autres la préparent ; les unes la pressent, d'autres l'attendent, d'autres enfin l'exigent. (Vive approbation.)

Mais toutes ces variétés, — n'en déplaise aux moroses et aux chagrins de la monarchie, — ne signifient qu'une chose : nous avons la République, nous voulons la garder, nous voulons surtout la développer. (Oui ! oui ! — Bravos.)

Et c'est à ce travail de consolidation, de développement, d'accroissement, que chacune de ces fractions de la nation apporte son contingent spécial et personnel de lumières, d'activité, d'aptitudes. Et c'est par là que je conçois qu'il déplaie beaucoup à certains esprits de vous voir voyager, parce que ce qu'ils redoutent, c'est le contact, parce que quand on se voit, l'on se compte et l'on s'unite, et parce que notre union fait notre force. (Approbation.)

Où, c'est l'union qui, jusqu'ici, a fait votre force, c'est l'union qui vous a permis de vous relever d'une chute qui, pour être glorieuse, n'en a pas été moins profonde ; c'est l'union qui vous a permis, comme on l'a rappelé, de traverser les mauvais jours, qui vous a permis d'attendre que l'heure du rappel et de la justice sonnât ; et c'est cette union sacrée, à laquelle il faut faire tous les sacrifices, cette union, gage certain du triomphe prochain, c'est elle qui vous permet aujourd'hui d'assister, l'œil tranquille, l'observation parfaitement saggace, à la pulvérisation des partis adverses ; car si votre union est consommée, si votre pacte est fait, si, laissant de côté résolument les dissidences d'origines et de théories que comporte toujours, dans un grand parti comme le nôtre, la discussion des idées, nous nous trouvons ramenés, avec une inflexible rigueur de méthode, devant l'urne électorale, si tout le monde est d'accord pour demander ce que tous nous devons réclamer, nous vaincrons. A ce titre, dans ces conditions, mais à ce titre seulement et dans ces conditions seules, nous vaincrons, et pour toujours.

Vous avez déjà vu les premiers fruits de la victoire : ils ont été doubles. Non-seulement vous avez pu constituer presque partout une force organisée ; non-seulement vous avez pu faire apparaître un personnel, dans notre parti, à tous les degrés de l'échelle sociale ou administrative ; mais, par votre union, vous avez immédiatement jeté le désordre, la confusion et l'incohérence dans les rangs de vos adversaires, et c'est depuis que vous êtes unis qu'ils se divisent (Vive approbation.)

En effet, où en sont-ils, ces adversaires ? Il y a, comme vous le savez, un parti qui, je m'empresse de le dire, est composé de gens beaucoup plus innocents que méchants, de gens appartenant à une éducation de classe, de religion, de fortune qui explique intellectuellement et psychologiquement leurs affections intimes ; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit ; il s'agit de savoir ce que veut ce parti et où il nous mènerait.

Et bien, ce parti, qui ne tient aucun compte des événements accomplis depuis près d'un siècle, qui n'en tient compte ni ici, ni là, ni en France, ni en Europe, ni en Amérique, qui ne tient compte ni des faits qui se sont produits depuis le retour de la Restauration, ni du système général politique des gouvernements, ni des principes de l'économie sociale, ni des conquêtes de l'esprit d'examen, ni de celles de la science, s'obstine à demeurer attaché à tous les éléments qui ont disparu les uns après les autres. En telle sorte que, si nous voulions lui céder, il ne serait pas plus difficile de ramener parmi nous l'importe quelle civilisation éteinte depuis des siècles que son système disparu depuis 1789. (Applaudissements. — Très bien ! très bien !)

Ce parti est composé d'hommes qui croient que des obligations de cœur, qu'une certaine noblesse de caractère, qu'une véritable générosité de sentiments les obligent à jouer, au milieu de notre société, ce rôle de paladins inconvertissables. (On rit.)

Ne leur parlez pas raison, ils ne connaissent que

a foi; ne leur parlez pas de ces forces, à la fois terribles et nouvelles, qu'on appelle les forces de la démocratie; ne leur dites pas que, désormais, il est impossible de faire rentrer sous terre ce fleuve qui ne déborde pas, mais qui coule à pleins flots d'un cours régulier et sûr; ne cherchez pas à leur faire comprendre que la terre, aux mains des paysans; que l'atelier, aux bras de l'ouvrier; que les capitaux eux-mêmes, que l'on réussit à acquérir par des efforts accumulés, aux mains du capitaliste et du financier, ce sont là les forces de la démocratie; ne leur dites pas que nul ne doit échapper aux charges de la société, ce qui est une des lois de la démocratie; ne leur dites pas que l'armée elle-même représente une vaste fonction sociale, à laquelle chaque citoyen doit concourir, ce qui est encore une loi de la démocratie; ne leur dites pas que l'armée de 1797, comme celle de 1832, sont des institutions démocratiques; ne leur dites pas tout cela, ils ne vous comprendraient pas; ils vous diraient que vous êtes des sacrilèges, et ils vous accuseraient de vouloir attenter à leur foi. (Approbation.)

Vous ne pouvez discuter avec eux; ils se servent de leur langue et de leur esprit, mais ils détestent la raison; ils ont de véritables grâces d'Etat; ce sont les naïfs; c'est là, permettez-moi le mot, la fine fleur du parti légitimiste. Je les respecte infiniment; ils ont le goût de la tradition, et ils la défendent, mais ils ne la comprennent pas.

Ce n'est pas, à coup sûr, qu'il faille rayer de notre histoire le magnifique développement de la monarchie qui a fait la France avec les concours, avec les efforts associés du peuple, de la bourgeoisie et de la noblesse. (Vive approbation.) Mais ce passé a fourni sa carrière, c'est une force épuisée, dont la source est tarie et qui doit disparaître pour faire place à un monde nouveau qui commence. (Applaudissements.)

En conséquence, — et que nul ne se trompe à mon langage, — ils se croient les continuateurs de la tradition, c'est une erreur; car si cette civilisation disparaît, elle se fût associée elle-même aux nécessaires progrès de cette force moderne. Cet équilibre a été tenté, on a essayé de faire un pacte et, après l'expérience, il a fallu se poser ce dilemme: Ou il n'y a pas de souverain ou il n'y en a qu'un seul, et c'est le peuple. (C'est cela!) — Très bien!

Alors la monarchie a disparu sous deux aspects: une fois, elle s'est posée en maître du peuple; une autre fois, elle a été son serviteur subjugué; dans l'un et l'autre cas, elle a dû disparaître.

Toutefois, ceux qui se croient les serviteurs de la tradition sont sortis comme par hasard, comme par surprise, du fond de je ne sais quelles gentilhomnières, ils sont arrivés, se sont présentés à la France, et la France ne les a pas reconnus; ils le savent eux-mêmes aujourd'hui, et c'est pour cela qu'ils ne veulent pas s'en aller. (Hilarité.)

Car remarquez-le bien, si l'on passe en revue tous les arguments pour ou contre la dissolution, au fond, on voit qu'il n'y en a qu'un: c'est la certitude de revenir ou de ne pas revenir. Messieurs, je ne veux rien dire de désagréable, mais je suis convaincu qu'il y en a un bon nombre, à l'Assemblée de Versailles, qui sont fixés à cet égard. (Hilarité générale.)

Du reste, ils ont raison d'être fixés, car le 8 février 1871, — époque à laquelle ils ont été nommés, je dis ceci entre parenthèses, non pas seulement comme des députés et des législateurs, mais comme des parlementaires, permettez-moi ce mot, entre deux armées, — à cette époque, dis-je, ils avaient une mission spéciale et limitée. Le suffrage universel ne s'y était pas trompé: il se trompe fort rarement, et il sait très bien ce qu'il veut faire. A ce moment, il voulait faire une certaine chose: cette chose a été faite, obtenue, et lorsqu'elle a été terminée, tout le monde a considéré qu'il n'y avait plus rien à faire pour ceux qui en avaient été chargés.

C'est tellement vrai, qu' aussitôt qu'on a voulu consulter à nouveau le suffrage universel, que s'est-il produit? Le suffrage universel consulté, sous quelque forme que ce soit, à quelque degré de la hiérarchie qu'on se place, a répondu d'une façon uniforme; il a dit: Rendez-moi ma souveraineté! (Applaudissements prolongés.)

On l'a consulté pour les élections municipales, et il a donné là un merveilleux exemple, bien nouveau, bien rassurant; il s'est prononcé au milieu de la guerre civile, au bruit des déclamations dirigées contre le parti républicain, sans émotion, avec un sang-froid imperturbable sur tous les points de la France. Et qu'est-ce qui a triomphé dans les élections municipales, leur esprit gagnant de proche en proche, de la commune au chef-lieu de canton, du chef-lieu de canton au chef-lieu d'arrondissement, qu'est-ce qui a triomphé? Le parti de la République, le parti de la paix sociale, le parti qui voyait dans ces élections une manifestation politique, — peut-être à tort, — mais enfin on disait que c'étaient des élections politiques. Nos adversaires avaient placé la lutte sur ce terrain, et vous les avez exclus. Ils ont été battus, et vous avez triomphé.

Vous savez mieux que moi, messieurs, de quels noms on se servait alors, de quels reproches et de quelles calomnies on assaisonnait les discussions. Vous avez triomphé par le suffrage universel qui a dit: Il n'y a qu'un moyen de ramener la paix sociale, c'est de faire une autre Chambre. (Oui! oui! — Applaudissements.)

Et l'affirmation qui se traduisait ainsi s'est reproduite plus tard dans d'autres actes du suffrage universel. Elle s'est renouvelée dans les élections aux conseils généraux, assemblées réunies à l'heure actuelle. Le succès a été tel que véritablement on ne se lasse pas d'envisager les conséquences fructueuses, les conséquences, permettez-moi de le dire, incalculables pour nos idées, de ces élections aux conseils généraux.

Rappelez-vous, messieurs, dans quelles circonstances elles ont eu lieu.

On disait — c'est une théorie qu'on n'oserait plus faire aujourd'hui — qu'il y avait une centralisation trop forte depuis longtemps, que les préfets avaient trop d'action, qu'il fallait les mater. C'est qu'on était en République, vous comprenez bien! (Rires.) — car, sous une bonne monarchie héréditaire ou quasi-héréditaire, on n'eût pas été si pressant; mais il y avait là une démocratie, un suffrage universel qui montait toujours et dont les flots finissent par engloutir tout ce qui reste des anciens privilèges.

On regardait monter le flot et l'on disait: Nous ne trouverons donc pas le moyen d'endiguer ce flot débordant; il faudrait peut-être mettre la main sur les départements.

Et alors on organisa cette petite loi que vous connaissez, qui ne paraissait être rien, qui avait un air innocent; elle rencontra, dans la discussion, bien des difficultés, bien des résistances, mais enfin elle fut votée et on arriva à l'exécution. C'était fort simple, il s'agissait de faire en sorte que les chefs, que leurs amis, que l'état-major qui avait préparé la loi, fussent nommés conseillers généraux, entrassent dans la forteresse, en prissent les clefs et les missent dans leur poche.

Intervient alors le suffrage universel, et il choisit ses mandataires départementaux avec un tact parfait, et à 120 députés, appartenant à ce parti rétrograde parfaitement connu, — je ne veux pas citer de noms, parce que je ne veux pas faire de personnalités, — on a opposé des républicains, quelquefois des républicains de la nuance la plus accentuée. Et que s'est-il passé? Ce sont les fils des croisés qui ont mordu la poussière. (Rires. — Bravos.)

Or, voilà cette loi des conseils généraux qui, au lieu d'être une loi agréable, utile, devient une loi tout à fait détestable. En effet, à quoi sert-elle? A mettre en lumière les progrès accomplis par le suffrage universel dans toutes les couches sociales, à faire arriver dans les conseils généraux — qui n'avaient été jusque-là que des foyers de réaction — des hommes dévoués, sincères, apportant, dans la discussion des intérêts de leurs commettants, des intentions droites, connues et une conscience pure.

Ces hommes se sont assis, la plupart dans la première fois, devant le tapis vert de la table du conseil, et je dois dire qu'ils ont donné, par leur activité, par leur zèle, par leur compétence, un éclatant exemple de ce qu'ils peuvent faire.

Ces conseils ont été la grande consolation de la France alors que, de tous côtés, on cherchait sur quels hommes, sur quels groupes on pourrait s'appuyer, si des moments de détresse se représentaient; ces conseils se sont offerts comme une véritable force pour le pays, et l'on a parfaitement senti qu'avec une démocratie ainsi préparée non-seulement pour l'ordre, mais pour la pratique des affaires, la situation changeait et que la République s'était élevée au-dessus des atteintes des partis. (Applaudissements.)

Tout le monde l'a compris ainsi, et soyez convaincus que le désarroi qui s'est mis chez les uns et certaines facilités qui se sont produites chez les autres ne viennent pas d'ailleurs que de cette expérience récente, que de ce trait de lumière, que de cette volonté deux fois répétée du pays, manifestée d'une façon intime, personnelle, toute locale, sur ce terrain rétréci de la lutte dans les cantons, lutte dont le résultat a été de faire savoir aux hommes de l'Assemblée qu'ils n'avaient pas reçu le mandat de conspirer contre la République. Ces membres de l'Assemblée sont venus devant les électeurs en leur demandant un mandat local, départemental, et ils ont échoué là où leur influence passait pour la plus considérable et paraissait le mieux assise. Aussi ont-ils compris le sort qui leur était réservé s'ils tentaient d'aborder une arène plus large. (Approbation.)

Mais il ne faut jamais trop triompher, il ne faut jamais cueillir prématurément le fruit de sa victoire. Quant à nous, nous n'avons pas espéré qu'il suffirait de ces deux manifestations pour amener la conviction, la persuasion dans certains esprits. Les simples, les gens qui croient que les affaires publiques sont toujours menées de bonne foi par les partis, l'ont espéré quelques instants; leur désillusion a été prompte.

A peine avait-on enregistré ce double résultat des élections aux conseils municipaux et généraux que les partis sont entrés véritablement en scène, et alors nous avons vu le parti légitimiste, — non pas précisément celui dont je parlais tout à l'heure, — mais le parti légitimiste d'une autre nuance, et le parti orléaniste se mettre à l'œuvre. Il y a bien eu en scène aussi le parti bonapartiste, mais de celui-là, nous n'en parlerons pas, si vous le voulez bien. Car ce n'est pas un parti politique, c'est une bande, c'est une horde, et rien de plus. (Rires.)

Ces partis ont manifestement jugé que, devant cette répulsion du pays, il y avait quelque chose à tenter pour rétablir leurs affaires.

Ce quelque chose, c'était d'aller chercher un roi. On a considéré qu'il fallait peut-être lui demander quelque chose. On a rédigé un programme, quelque chose comme une charte, et l'on a cherché à y rallier tout les partisans de la monarchie.

Tout cela s'est passé en pleine République, — remarquez-le bien, — alors que nous sommes, nous républicains, des hommes d'agitation, des hommes qui ne cherchent qu'à exciter les passions.

C'est en pleine République qu'on a fait cette chose tout à fait simple et morale d'aller à l'étranger chercher un roi pour le ramener et l'installer à la place du gouvernement actuel, car, je le pense, c'était pour lui donner la place qui était si bien remplie. Et cela ne s'appelle pas conspirer, cela ne s'appelle pas menacer la fortune et la paix publique, se livrer à des manœuvres coupables! Agir ainsi sous l'œil de l'étranger qui campe sur notre territoire, est-ce mal? Non! vous vous trompez, c'est le parti des honnêtes gens qui se conduit ainsi, et ce qu'il fait s'appelle chercher à garantir l'ordre! (Applaudissements répétés.)

Oui, c'était pour affermir l'ordre, pour le sauver dans le présent et dans l'avenir, que l'on se livrait à ces menées et à ces voyages.

Mais il est arrivé que le nombre des prétendants était trop considérable (Hilarité.) Il y avait au moins trois prétendants qui s'offraient pour sauver l'ordre. Ils ont eu leurs représentants dans le sein de l'Assemblée, et, au dehors, on a parlé, on a échangé un premier programme, puis un second, puis il s'est même trouvé un esprit subtil qui en a fait un troisième. (Rires.) Enfin, après avoir rédigé, voyagé, parlementé, échangé, modifié, on a abouti à cette déclaration magnifique:

Que le parti de l'ordre était divisé en trois, qu'il y avait trois combinaisons: l'ordre avec la monarchie traditionnelle, l'ordre avec la monarchie constitutionnelle, l'ordre enfin par une certaine combinaison nouvelle appelée le stathoudérat. Ces trois combinaisons ne s'entendaient entre elles, ne se ralliaient que sur un point: faire un acte décisif de conservation et d'ordre, supprimer la République.

Mais, dès qu'il s'agissait de savoir au profit de qui serait fait cet acte de conservation si régulier, si loyal; quand il fallait résoudre cette question, chacun tirait son prétendant, c'est-à-dire son épée. (Mouvement.)

Donc on ne s'est pas entendu. Et l'on peut dire qu'à mesure que les explications continuent entre les prétendants, le désordre s'accroît entre leurs partisans. (Vif assentiment.)

Pendant ce temps, que faisait le parti de la République?

Il aurait pu, cédant à de légitimes soupçons, demander, et, au besoin, réclamer publiquement qu'on mit un terme à ces menées. Il aurait pu, lui aussi, saisir son souverain de la question; il aurait pu s'adresser au peuple, au pays; il aurait pu, lui aussi, faire son voyage de France pendant

que d'autres faisaient le voyage d'Anvers. (Vive approbation.)

Il n'en a rien fait, il n'a voulu en rien faire. Il a trouvé infiniment plus sage, plus expédient de démontrer aux regards de tous qu'il était véritablement le parti de l'ordre, et que ceux qui faisaient sonner si haut ce mot n'étaient que de vulgaires et impuissants agitateurs. (Applaudissements prolongés.)

Et rien que par son silence, par la correction de sa conduite, en prêtant au gouvernement établi, à l'homme qui est à la tête de ce gouvernement son concours et son appui, — appui de deux sortes: appui par omission et appui par action, — il a donné à quiconque a un esprit et une conscience dans ce pays la démonstration qui restait à faire, à savoir qu'il était un parti avant tout dévoué aux intérêts suprêmes du pays, à l'émancipation, à la délivrance de la patrie et à la paix sociale. (Nouvelle approbation.)

Il l'a démontré, et il y avait à faire cette démonstration plus qu'un intérêt, il y avait une vérité à sauver, — ce qui vaut mieux qu'un intérêt, — il fallait qu'il affirmât que, minorité par hasard dans l'Assemblée, il était la majorité dans le pays. (Oui! oui! — Applaudissements.)

Il fallait qu'il affirmât qu'il était la majorité, entendez-le bien, dans ce qui est la force, dans ce qui est la vie, dans ce qui est le mouvement.

Par conséquent il a dit: Nous laissons passer vos intrigues, nous les surveillons, mais elles ne nous émeuvent pas, parce qu'elles paraissent ridicules à la France. (Sensation.)

Cette vérité, il fallait la mettre en lumière; elle l'est désormais, car vous voyez de quelle bouche tombent aujourd'hui les affirmations et les apostrophes. Vous sentez que ce n'est pas pour rien, qu'aux yeux des hommes intelligents se déroule un spectacle. Oui, voilà ce qu'a fait ce parti qui a mis son honneur et sa gloire, depuis la révolution française, chaque fois qu'il l'a crue nécessaire, à ne marchander aucun sacrifice à la cause du droit; voilà ce qu'il a fait, parce qu'il connaît la situation de la France, parce qu'il sait que la République est un dépôt dont on a juré la restitution, parce qu'il veut que ce dépôt sacré soit gardé aussi fidèlement et aussi facilement que possible. Il a confiance et il ne craint pas de le manifester avec une loyauté qu'il serait criminel de tromper, et dans sa confiance il peut regarder faire ses ennemis, comme il peut donner à ses amis ses conseils de sagesse et de discipline qui n'excluent en rien ni la résolution ni la vigilance. (Vifs assentiments.)

Ce n'est pas pour rien qu'un peuple a traversé d'aussi cruelles épreuves. C'est que le parti républicain notamment, contre lequel, en définitive, depuis quarante-cinq ans, se sont exercées toutes les mesures répressives, a grandi, s'est développé, embrasse aujourd'hui toute la nation.

Car a-t-on assez parlé des persécutions, des violences dont il était l'auteur? Quel perpétuel thème à la déclamation! Mais ouvrez donc l'histoire depuis quarante-cinq ans, et demandez-vous qui on a frappé, emprisonné, proscrit et déporté? Cherchez si ce sont les sensibles qui s'émeuvent, ou si ce ne sont pas eux qui, avec la sensibilité la plus grande, ont toujours impitoyablement frappé sur nous? (Sensation.)

Non, nous ne sommes pas le parti de la violence, le parti de l'émeute, ce n'est pas vrai! (Très-bien!) Ce qui est vrai, c'est que la Révolution française a apporté l'ordre dans ce pays depuis qu'elle y a fait son entrée avec son cortège de bienfaits qui, s'ils étaient connus par eux-mêmes qui en jouissent et en profitent, la rendraient inattaquable et invincible.

Oui, la Révolution française, depuis qu'elle a commencé, a apporté l'ordre: je le répète, parce que je sais combien il y a d'esprits timides, défiant, circonvenus, à qui l'on jette, comme un venin détestable, que l'esprit de la République est un esprit de désordre, un esprit anti-social; c'est une calomnie et on le sait.

On dit que nous sommes les ennemis ou plutôt que notre parti menace la propriété, la famille, la liberté de conscience; c'est là une calomnie qu'on colporte de chambre en chambre.

Notre parti, l'ennemi de la propriété, de la liberté de conscience, de la famille! O triples mensonges, et triples vipères qui colportez ce mensonge! Le parti républicain, le parti de la Révolution française serait l'ennemi de la propriété, lui qui l'a introduite dans le monde français! lui qui a pris les deux tiers de la fortune publique, qui ne paye rien, qui était détenue par les mains que vous savez, pour les donner au travail par la division, par l'industrie, et qui a fait qu'à la place du domaine du roi, qu'à la place des majorats, il y a eu la propriété individuelle!

La Révolution française, la République, c'est elle qui a donné la terre au paysan, qui l'a arraché de l'esclavage, qui l'a pris dans le limon, l'a enlevé au-dessus du sol, qu'en a fait un propriétaire et un citoyen, qui en a fait un homme! (Applaudissements prolongés.)

Voilà, mes amis, ce qu'il faut vous attacher à dire, si jamais vous vous trouvez en face d'imposteurs ou de victimes de l'imposture, dites-leur que c'est la Révolution française qui a constitué le dogme de la propriété individuelle par le travail, et que le parti républicain ne considère pas seulement la propriété comme un avantage matériel, mais comme une force intellectuelle qui est donnée à l'homme, dont elle assure la liberté d'esprit et garantit l'indépendance morale.

Ils disent encore que nous sommes les ennemis de la liberté de conscience, que nous persécutons les consciences. C'est encore une calomnie; nous sommes, au contraire, les champions de la liberté de conscience, de la liberté des cultes; car j'imagine que, lorsqu'ils parlent de la pensée religieuse, ils ne peuvent nous assujétir à la défense d'une seule religion, de cette religion qu'ils veulent imposer à l'exclusion de toutes autres, de cette religion à laquelle ils ajoutent chaque jour de nouveaux dogmes qui révoltent les plus sincères d'entre eux, et dont ils ont le dessin de faire un bâillon sur toute bouche loyale, de cette religion qui, selon un parole célèbre, voudrait faire de chaque affilié comme un bâton dans la main du voyageur.

Où ils n'ont pas le droit de parler de religion, ou la liberté de conscience permet à chacun de s'exprimer sur les causes premières et finales du monde et dire ce qu'il a appris on ce dont il doute.

Cette liberté de conscience, sous quelque forme qu'elle se produise, de prière, de culte, de rénonn ou, au contraire, qu'elle soit la négation de toutes ces choses, est-ce le parti républicain qui l'a jamais poursuivie?

Ouvrez vos annales et vous verrez quelle quantité d'hommes se réclamant de votre opinion, ont payé de leur sang, de leur vie, la revendication de cette liberté! (Applaudissements.)

Voilà comment nous sommes les ennemis de la liberté de conscience!

Et quant à la famille, oh! ici permettez-moi de le dire, avec une sorte de révolte, comment! est-ce qu'il y a eu quelque part un dogme de la famille par la Révolution française? C'est elle qui a affranchi l'homme par le mariage civil; c'est elle qui a arraché, qui a délivré tous ces parias de l'ancienne société — juifs et protestants — dont on ne faisait que des bâtards, que des adultérins; quand l'Eglise n'intervenait pas. (Applaudissements.)

N'est-ce pas la Révolution française qui a détruit le privilège jusque dans les successions, en déclarant l'égalité des enfants dans les partages, faisant ainsi disparaître cet attentat, qui consistait à dépouiller les uns au profit d'un seul, dans les familles, pour satisfaire l'orgueil de la race?

Voilà les hommes qui attaquent la famille!

Non! non! Il n'est pas permis de soutenir ces accusations sérieusement. Des documents, des preuves, on pourrait en apporter par milliers; mais si l'on vous en demande, répondez avec l'indignation légitime d'hommes qui connaissent ces grands faits, quand vous vous trouvez en face d'ennemis qui, les connaissant, les nient parce qu'ils vivent de la sottise humaine.

Eh bien, cette Révolution française, elle n'est pas achevée, et c'est là le malheur dont vous souffrez; elle n'est pas achevée, parce qu'il s'est mis à la traverse des dynasties, des rois, des prétendants, des aventuriers, des scélérats, qui ont marqué d'une tache de sang la plus belle page de notre histoire; mais, à cause de cela, doit-on méconnaître l'esprit de la Révolution française? Doit-on repousser l'égalité du travail, l'égalité devant la justice, devant les charges, l'égalité dans la famille, dans les successions, la substitution de la raison et de la justice aux caprices, aux fantaisies, aux vengeances et aux absurdités de la monarchie? Faut-il tout abandonner au bénéfice de gens qui n'auraient même ni le talent, ni l'énergie, ni le caractère de nous ramener à l'ancien régime?

Cette Révolution française a été menacée, elle l'est tous les jours; on se livre contre elle à des attaques, à une sorte de fabrication mensongère, mais demandez au paysan, à l'ouvrier, au bourgeois, à tous ceux qui ont le sentiment de la vérité, demandez-leur s'ils veulent tout laisser compromettre par un ramassis d'impuissants et d'incorrigibles? (Applaudissements.)

Ce qui fait que j'ai foi dans l'avenir, c'est que ce serait trop odieux et que la démocratie est tellement le sol sur lequel nous marchons et l'air que nous respirons, que tout cela est comme non avenu.

Enfin, pourquoi ne le dirais-je pas? Ce qui ajoute à ma foi dans l'avenir, c'est qu'il me semble que celui qui est à la tête du gouvernement ne peut oublier ni son origine, ni ses études, ni les leçons de l'expérience; il sait, il doit savoir qu'il y a quelque chose de plus beau que d'avoir écrit les annales de la Révolution française, c'est de l'achever, en couronnant son œuvre par la loyauté et la sincérité de son gouvernement. (Applaudissements prolongés. — Cris répétés de: Vive la République! vive Gambetta!)

TROCHU ET LE FIGARO

Tous les journaux ayant encore cette semaine rempli leurs colonnes des incidents du procès Trochu et interprétant le verdict du jury chacun à sa manière, il faut bien que nous disions aussi notre petit mot et que nous l'interprétions à la nôtre.

Selon nous, le Jury aurait dit aux plaideurs:

Tu non videris perdidisse quod petis:
Te credo subripuisse quod pulchre negas.

C'est-à-dire;

A l'un:

Tu réclames l'honneur qu'il ne pouvait te prendre.
A l'autre:

Je te condamne toi qui ne peux t'en défendre.

Dans ce cas en jugeant, à tort et à travers
Sûrement le jury condamnait un pervers.

Un journal de Constantine raconte que les frères de la doctrine chrétienne avaient intenté un procès à la commune de Constantine, en vue de se perpétuer dans les écoles communales avec le titre d'instituteurs communaux, jusqu'au moment où la commune aurait signifié leur révocation au supérieur général de Paris, avec lequel elle prétendait n'avoir rien à démêler.

La Cour d'Alger, saisie de l'affaire par l'ancienne municipalité de Constantine, a cassé le jugement du tribunal civil qui avait déclaré que l'action portée devant lui n'était point recevable, parce qu'on avait point appelé le supérieur de Paris dans la cause.

Elle n'a mis à la charge de la commune qu'une indemnité de 1,950 fr. sur celle de 2,500 fr. réclamée par les frères et dont le principe n'était point contesté d'une manière absolue, par la commune.

Mais en même temps elle a déclaré que les frères déguerpissent des bâtiments communaux dans la quinzaine de la signification de l'arrêt.

Chronique locale

Prodige d'effronterie jésuitique

Nous lisons dans le National.

L'Univers se bat les flancs pour trouver un prétexte, une excuse, à l'allocation adressée par le gouverneur de Paris aux officiers du 4^e corps d'armée.

La feuille dévote a fouillé dans tous les coins et recoins pour trouver un symptôme d'agitation dans la capitale, — mais ses recherches sont restées infructueuses!

Alors, que fait-elle? Elle se rabat sur la province, et, pour prouver que la situation des esprits, à Paris, est des plus inquiétantes, elle reproduit un récit, d'après lequel le conseil municipal de Roanne serait en désaccord avec le ministre de l'intérieur et celui de l'instruction publique.

Vous le voyez, s'écrie l'Univers triomphant, la meilleure preuve que Paris n'est pas tranquille, c'est que Roanne est agité; et pour mieux nous marquer la gravité des informations qu'il reproduit, il nous avertit charitablement qu'il les a soulignées!

Or, parmi les passages soulignés, que trouvons-nous? — Nous citons textuellement:

TOUTE la population de Roanne s'étonne que le conseil municipal ne soit pas depuis longtemps dissout.

Raisonnons un peu, si cela est possible. — De deux choses l'une : ou le gouvernement finira par s'entendre avec le conseil municipal de Roanne, et alors la tranquillité restera parfaite, c'est-à-dire telle qu'elle est ; — ou le gouvernement prononcera la dissolution de ce conseil, et nous ne voyons pas davantage quels risques dans ce cas l'ordre pourrait courir, puisque l'Univers proclame que le conseil municipal de Roanne n'a pas un seul partisan et que toute la population demande sa dissolution.

Nous le demandons à tout esprit loyal, sont-ce là des procédés de discussion, et n'est-il pas grotesque de venir, dans l'espoir de prouver qu'il y a des symptômes de troubles à Paris, nous parler de Roanne où la tranquillité ne laisse d'ailleurs, jusqu'à présent, rien à désirer ?

Nous le demandons, nous, à toute la population roannaise, — ne ressort-il pas des calamités de la feuille dévote, que la petite douzaine d'habitants de Roanne (ils ne sont peut-être que neuf) qui demandent la dissolution du Conseil municipal, sont ceux qui par leur organe hebdomadaire crient sans cesse que Roanne est sans dessus dessous parce que M. Bouillier qui a laissé faire pendant cinq jour un charivari n'est plus maire ?

Dela sont venus les actes arbitraires de M. Ducros qui ne le cède en rien à MM. de Keratry et Guige de Champvaux, et encore aussi les troubles et agitations, les progrès de l'internationalisme dans la ville et la campagne par eux inventés à plaisir et répétée à l'envi par toutes les feuilles de sacristie.

Roanne agité allons donc ! Nous n'avons tous connu à Roanne depuis deux ans et plus que deux petites scènes regrettables ; la petite rixe dans les chantiers de l'Hotel-de-Ville entre deux honnêtes gens, dont nous avons parlé il y a quinze jours et les deux soufflets appliqués dans la rue des Tanneries sur les joues d'un adolescent par un pacifique Missionnaire.

Au nom de toute la sage et pacifique population roannaise (les neuf exceptés) nous protestons contre l'infâme calomnie de l'Univers, feuille soi-disant catholique apostolique, mais véritablement ultramontaine antichrétienne et anti-française.

Oh ! Vous imposteurs sempiternels, calomniateurs sans vergogne, provoquez donc si vous l'osez un scrutin sur ces deux questions : 1° Est-ce que la population de Roanne vicieuse et subversive s'agit dans le désordre ?

2° Est-ce que la population de Roanne demande la révocation de son conseil municipal et appelle de ses vœux M. Bouillet et ses acolytes ?

Le gant est jeté, relevez-le !

PROMENADES DE ROANNE

La municipalité nous communique la note suivante :

Par Promenades, la municipalité de Roanne, n'entend pas seulement les Promenades Popule.

En votant pour la réparation des Promenades, le produit des arbres morts et celui de l'adjudication du service du cimetière, elle a entendu employer ces recettes à l'embellissement de la ville, sans distinction de quartier.

Elle l'a déjà montré tacitement, en plantant des arbres sur la place St-Anne, sur la place du Gaz ; en restaurant les plantations de la place St-Etienne et celles de la place des accacias.

Elle veut continuer dans la mesure de ses faibles ressources, à donner satisfaction à tous les quartiers de la ville, n'ayant de préférence pour aucun et s'intéressant également à tous.

Les premiers travaux exécutés aux Promenades Popule, ont stimulé le zèle de quelques citoyens.

Les fonds manquaient pour accomplir une restauration complète ; quelques personnes ont pris l'initiative d'une souscription qui s'élevé déjà à 1500 fr. environ.

Grâce à cette souscription qui n'est pas encore close, les Promenades Popule seront restaurées dans des conditions satisfaisantes.

La municipalité remercie les souscripteurs qui ont bien voulu seconder son œuvre et encourage par un si bel exemple, elle signale à l'attention publique un projet d'embellissement proposé et attendu depuis longues années et qui pourrait être exécuté et s'accomplir dans un avenir prochain, peut-être en deux ans.

La gasse située entre la Loire et la ville, recevable peu agréable de toutes espèces de débris, peut devenir un jardin aussi attrayant que les promenades Popule.

Il faut d'abord la remblayer, c'est un travail considérable. Les ressources de la municipalité n'y suffiraient pas.

Avec de la bonne volonté, les habitants de Roanne, peuvent avancer la besogne.

La gasse est aujourd'hui l'unique dépôt de gravois de la ville.

Que chaque propriétaire ayant des déblais à faire, les envoie à ce dépôt. Dans dix-huit mois, le bas fond sera considérablement élevé.

A ce moment, il est probable que l'on procédera au déblai de l'ancien Hôtel-de-Ville, ce déblai achevera sans doute le remblai tant attendu.

Alors on pourra entreprendre les plantations.

On priera de nouveau les souscripteurs d'aujourd'hui, d'ouvrir leur bourse pour continuer les embellissements de la ville de Roanne, sans charger le budget.

Nous apprenons à la dernière heure un fait scandaleux : M. Ducros a fait saisir par le commissaire de police dans l'école du faubourg Clermont, trois volumes :

Ces volumes sont irréprochables ; nous nous contenterons de dire quant à présent qu'ils ont été approuvés par M. Rendu inspecteur généra

des écoles lors de son passage à Roanne en juillet dernier.

L'ingérence du commissaire en pareille matière nous paraît une insulte à tout le corps enseignant. Nous espérons qu'elle sera relevée.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Roanne.

Le Maire de la ville de Roanne. Vu les art. 10 et 11 de la loi des 18 22 juillet 1837 ; considérant qu'il est d'intérêt public de conserver le bon état des promenades de la ville de Roanne.

Arrête : Art. 1. Il est interdit de conduire au travers des promenades des chevaux attelés, montés ou tenus par la bride, ainsi que toutes autres bêtes de somme.

Art. 2. Le passage des promenades est interdit aux vélocipèdes et charrettes à bras ; les brouettes seules y sont tolérées.

Art. 3. Les chiens traversant les promenades doivent être tenus en laisse. Ceux trouvés errant dans l'intérieur des promenades seront arrêtés et mis en fourrière.

Art. 4. Il est interdit au public de marcher dans les gazons et les plates-bandes, comme aussi de cueillir les fleurs des massifs.

Art. 5. Il est défendu de déposer des ordures aux pieds des arbres et dans tout l'intérieur des promenades.

Art. 6. Les contrevenants au présent arrêté seront poursuivis conformément aux lois.

Fait en l'Hôtel-de-Ville de Roanne, le 13 mars 1872.

Le Maire de Roanne. RAFFIN

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que les travaux de l'Hotel de ville ont été repris. La municipalité a fait toutes diligences pour arriver à ce résultat désiré par toute la population.

Le conseil municipal ayant voté un crédit de cinq mille francs pour exécuter les réparations que l'abandon prolongé de la construction avait rendu nécessaires, M. le maire sur le conseil et les indications de M. Corroyer a passé un traité avec M. Perrin entrepreneur. Ces travaux ne pouvant être faits qu'en régie personne n'était dans de meilleures conditions pour les exécuter que M. Perrin qui a déjà travaillé à la construction de l'Hotel-de-ville comme tacheron de M. Bessay.

Nous savons que la municipalité ne se contentera pas de ces réparations

Conformément au désir qui a été manifesté par le conseil, M. le maire a prié M. Corroyer de dresser un devis des travaux rigoureusement indispensables pour l'achèvement de l'Hotel-de-ville et l'installation des services.

M. le maire, a fait remarquer à M. Corroyer, que sans vouloir en rien altérer le caractère architectural de l'édifice, le conseil entendait se renfermer dans les travaux absolument nécessaires ; ainsi pour prendre un exemple, il est bien évident que les fenêtres devront être exécutées conformément au dessin primitif. Mais l'escalier d'honneur, les décorations du vestibule devront être provisoirement abandonnées ; il en sera de même pour l'agencement intérieur ; là on évitera toutes ornementsations.

LISTE DE SOUSCRIPTION

Pour l'embellissement des promenades de Roanne.

CAFÉ DE PARIS.	
	fr. c.
MM. Charles Devillers père peintre,	10 »
Devillers fils,	5 »
Vignon boulanger,	10 »
Ralitte aîné,	5 »
Chautoussel père,	5 »
Chautoussel fils,	5 »
CAFÉ HELVÉTIQUE	
A. Montvenoux,	5 »
Flandre,	5 »
Chetard,	5 »
Duparray rep. de Com.,	2 »
E. Thuinet,	5 »
Henri Raffin,	5 »
Louis Brissac,	10 »
J. Boutry	5 »
Colombat,	5 »
Burlot,	3 »
Auloge L.	3 »
Léon Boussand,	5 »
H. Destre,	5 »
A. Bergerand,	5 »
J. Marcoux,	3 »
P. H. Gilardetty,	3 »
Colombat,	3 »
Ad. Beaulieu,	5 »
D. Fortier Beaulieu,	10 »
Dubernet,	5 »
X.	65
X.	35
Chevrier, vérificateur,	10 »
Bernard fils,	2 »
Brier,	50
A. Chorgnon,	5 »
C. Anonyme,	5 »
CAFÉ REVERDY	
Maréchal,	1 »
Gardeton,	1 »
S. Ducreux,	1 »
Chanelière,	1 »
Pacaud,	1 »
Girard,	1 »
Anonyme,	1 »
C. M.	50
F. R.	50
J. B.	50
Paul Chazaren,	2 »
L.	1 »
L. François,	50
Reheiser,	50
J. Murgues,	2 »

CERCLE DE L'INDUSTRIE	
J. Darne,	10 »
Devillaine Joannès,	20 »
Pourrat,	10 »
Stembrenner,	10 »
Brécard,	20 »
F. Tachet,	5 »
Goujon fils	20 »
Guillemet,	10 »
Un inconnu,	15 »
Un Roannais,	5 »
TOTAL	300
Listes antérieures.	1258
TOTAL	1558

L'Echo Roannais, en annonçant sous toutes réserves, que la direction du Courrier passait de Messieurs Brison et Audiffred, et leur amis à Messieurs Deville, Pegon et autres purs de la démocratie ; était assurément mal informé... Voici la vérité.

Les purs de la démocratie, ainsi que les nomme l'Echo Roannais, ont une toute autre ambition ; et comme entre amis, on se rend des services (ce que vous n'ignorez pas Monsieur Marion), je m'empresse de vous en prévenir.

Les purs de la démocratie ne pensent ni plus ni moins, qu'à acheter l'Echo Roannais journal des honnêtes gens, pour en faire un journal radical.

L'Echo Roannais justifiera donc, une fois de plus l'enseigne de sa boutique : A TOUTES COULEURS.

(Un des purs épurés.)

Roanne le 10 avril 1872.

Ayez la bonté, M. le Rédacteur, d'insérer dans vos colonnes les lignes suivantes :

Je lis dans le Journal de Roanne de dimanche dernier 7 courant un article critiquant la résolution prise par la section nord des pompiers de la ville de Roanne.

Cet article me paraît avoir été écrit par une personne peu au courant de ce qui s'est passé entre la Nationale et la section nord.

Lorsqu'un incendie se déclare quelque part, les pompiers s'empressent d'y porter gratuitement tous les secours dont ils disposent, c'est ce qu'ils ont fait jusqu'à présent, aussi promptement et même plus que jamais compagnie ne l'a fait à Roanne. Mais lorsque l'incendie est éteint, ils se retirent et le service qu'ils se sont imposé est terminé. Cependant, souvent, sur la demande de l'agent d'assurances ou du sinistré craignant que l'incendie ne se rallume, le capitaine de la compagnie laisse un piquet de surveillance ; ce qui a été fait lors du sinistre de M. Rey-Guillon.

L'auteur de l'article du Journal de Roanne s'imagine sans doute que ce service de garde doit être fait gratuitement, il se trompe. Ce service rendu soit à une compagnie, soit à un particulier ne saurait être mis à la charge d'hommes qui n'ont pas de ressources pour vivre, autres que leur propre travail. Il est juste, je crois, que de tels hommes passant leur temps souvent 15 et même 24 heures pour la sécurité particulière d'une riche compagnie ou de tout autre particulier soient convenablement rétribués.

Eh bien l'offre ridicule faite par la Nationale à la section nord qui avait fourni le piquet a motivé la résolution mentionnée dans le Courrier.

Je le répète, l'auteur de l'article ne connaît ni les usages ni les précédents dans notre localité ; il ignore qu'il existe encore un tarif de l'ancienne compagnie pour ce service après l'incendie, tarif qui n'a pas été augmenté par la nouvelle qui n'est point subventionnée comme son aînée. Je ne serais point fâché qu'il aille aux renseignements dont il a besoin avant de se permettre de raisonner sur les pompiers et leurs devoirs. M. Brissac, agent de la Providence, notamment, pourra lui dire, que cela lui paraît tellement juste, qu'il a lui-même tout récemment, lors du dernier incendie rue Ste-Elisabeth, et sans qu'on le lui demande, payé pour un pareil service la somme de sept francs par homme.

Je lis encore dans cet infatigable journal : Leur service (des pompiers) ne peut pas être gratuit. Autre erreur.

Voici, sans crainte d'être démenti, l'explication que j'en donne : La ville de Roanne ayant besoin de faire des économies afin de pouvoir parer à l'entretien des services, quelques hommes ont pensé qu'en créant une compagnie de volontaires sans solde, ils feraient acte de bon citoyen et viendraient en aide à nos édiles dans la rude tâche qui leur incombe après les diverses administrations leurs devancières, dont la principale vertu n'était pas l'économie.

Ils ont atteint leur but, puisqu'ils diminuent de 4,000 francs les charges de la ville, somme qui n'est pas à dédaigner par le temps qui court.

Ce n'est pas tout, le susdit auteur prétend que le dévouement (il reconnaît que les pompiers actuels en ont donné de fréquents exemples) se récompense par des médailles et par la croix d'honneur ; je réponds ceci : Moi, simple pompier, j'ai vu tant de sortes de dévouements récompensés par des décorations de toute espèce et multicolores, que je préfère l'estime de mes concitoyens à toutes celles, dont le ruban pourrait me faire passer pour ce que je ne suis pas.

DENIS P. Pompier section Est.

Roanne, 10 avril 1872.

Monsieur Marion, Rédacteur en chef de l'Echo Roannais,

Je lis dans le numéro de votre journal de dimanche dernier 7 avril les lignes suivantes : « On nous assure, mais il nous est impossible de vérifier l'exactitude de cette assertion, que la direction du Courrier de Roanne passe des mains de MM. Brison, Audiffred et leurs amis, en celles de MM. Deville, Pegon, et quelques autres choisis parmi les plus purs de la démocratie Roannaise. » de la démagogie sans doute, ah ! pardon, la langue m'a tourné.

Quant à ma pureté, monsieur, j'accepte volontiers cette épithète : il est vrai que jusqu'à présent je n'ai pas encore dévié des principes républicains ; et vous, monsieur, pourriez-vous en dire autant. Des mauvaises langues prétendent que vous seul soutiendriez tous les partis à la fois, pourvu que vous soyez largement rétribué. Si ce sont là vos principes, je ne peux que vous

plaindre, je vous fais grâce du reste de votre article ironique, aux allusions plus ou moins directes ou indirectes au journal Républicain qui, doit se fonder à St-Etienne. Mais, monsieur, pour vous adresser à moi, quel sont donc les motifs qui m'ont valu la faveur d'occuper votre intelligence ; évidemment je n'en sais rien, mais à l'avenir je vous conseille de ne plus vous occuper de moi, c'est toute la grâce que je vous demande.

N'étant pas flatté de passer par votre plume je vous préviens que, de même que le citoyen Ducros possède un secret pour arrêter à lui seul une insurrection dans le département (voir sa déposition dans l'enquête du 18 mars) de même s'il vous prenait fantaisie de citer mon nom en quoi que ce soit j'aurais aussi tout seul le secret de vous faire taire tenez-vous pour averti.

PÉGON.

Le Conseil général de la Loire qui s'était réuni le 2 avril, a terminé sa session le 5. Ses quatre séances ont été exclusivement consacrées à des questions d'affaires.

La politique n'a joué aucun rôle dans les débats. Nous savons seulement, qu'en dehors des séances, dix-neuf Conseillers généraux agissant en leur nom privé ont signé une adresse à M. Thiers pour lui exprimer la satisfaction que le département a éprouvée à la lecture de son dernier message ; et pour l'assurer que la très grande majorité des électeurs se montrera reconnaissante de tout ce qu'il fera dans l'intérêt de la République.

Au nombre des questions traitées, figure l'établissement du chemin n° 17 destiné à remplacer la route départementale des trois Moineaux à Roanne. Sur les conclusions de la commission qui avait été chargée de faire une enquête, et sur la demande de MM. Cherpin et Audiffred, le Conseil a renvoyé cette affaire à la session du mois d'août. D'ici là les Conseils municipaux des communes intéressées seront consultés à nouveau, et l'on examinera la question de savoir s'il ne vaudrait pas mieux racheter le pont et par conséquent supprimer le péage que de construire à grands frais un chemin qui fera double emploi avec la route départementale.

Nous reviendrons sur cette question, lorsque nous serons en possession du rapport de la commission.

Dans cette même session, le Conseil a émis un avis favorable à l'annexion d'une parcelle de la commune de Villerest qui avance jusque dans l'intérieur de la ville. Cette parcelle comprend une partie du faubourg St-Clair.

L'utilité de cette mesure n'était pas contestable. Il est bien évident que les habitants de ce quartier profitent de tous les avantages que la ville offre à ses habitants, ils envoient leurs enfants aux écoles, profitent des églises, etc., etc. Il est donc naturel qu'ils participent aux charges. L'annexion aura encore un avantage : elle fera cesser la fraude à l'octroi, qui était singulièrement facilitée par l'existence d'un grand nombre d'habitations placées près de la ville, et cependant légalement établies eu dehors du rayon de l'octroi.

Le Conseil général a encore été appelé à donner son avis sur la demande en érection en commune, du hameau de Crozet, canton de Lapacaudière. Sur un rapport de M. Coste de Noirétable, le Conseil a émis un avis favorable à la demande de Crozet.

AVIS

La Solidarité, Société coopérative pour l'alimentation.

Les fondateurs se sont réunis pour nommer une commission d'administration provisoire qui fonctionnera jusqu'à la constitution définitive de la société.

Ont été nommés :

- MM. Louis Goutenoire, Président,
- Claude Louis, vice-Président,
- Guey, Secrétaire,
- Degueurce,
- Pelosse jeune, Trésorier,
- Benoît Ayel,
- Vital Lespinasse,
- Claude Gontard,
- Marcel Pelosse,
- Victor Vuillaume, dit Raspail,
- Joseph Vergeot,
- Deshormières,
- Ovis,
- Claude Chanrion,
- Pierre-Marie Rochon,
- Simonin,
- Claude Villachon,

Chaque semaine les journaux indiqueront le nombre des souscripteurs et l'importance des fonds en caisse.

La commission fait appel à tous les travailleurs, ouvriers et ouvrières de Roanne et des environs pour l'aider dans l'œuvre philanthropique qu'elle a entreprise.

A partir de dimanche, 14 du courant le bureau de la Société sera ouvert le dimanche de neuf heures du matin à midi et de 2 à 6 heures du soir, rue de la Côte n° 40, au fond de la cour, afin de recevoir les demandes d'adhésion et pour tous les renseignements.

Nota. Une boîte est établie pour recevoir les demandes écrites et tous autres renseignements.

Prière d'ajouter aux demandes d'adhésion, les prénoms, profession et adresse.

Les rhumes, irritations de poitrine, les maux de gorge, les rhumatismes, douleurs, etc., sont guéris par une application du Papier Wilms, 1 fr. 50 la boîte. Dans toutes les pharmacies.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Mariages (1)

Develey Jean-Baptiste, 30 ans, représentant de commerce, et Renon Louise, 20 ans. — Nourissances (20) : Damière François, fils de Jean Damière, jardinier, et de Thora Magdeleine, jardinière. — Barnachon Louis, fils de Philibert Barnachon, tisseur, et de Berthaud Jeanne, tisseuse. — Mellier Antoine, fils de Antoine Mellier, tisseur, et de Genève Louise. — Deforges de Pary Jules Philibert, fils de Léon Deforges de Pary, employé au chemin de fer, et de Piat Marie, marchande de blanc. — Portier François, fils de Denis Portier, tisseur, et de Basset Antoinette, tisseuse. — Penin Laurent, fils de Aimé Penin, maçon, et de Rousset Thérèse, lingère. — Maillet Étienne, fils de Charles Maillet, tisseur, et de Carre Eugénie-Valentine, tisseuse. — Débat Emilie-Lydie, fille de Jean Débat, teinturier, et de Mathis Lydie Salomé. — Deveaux Marie, fille de Louis Deveaux, jardinière, et de Martin Clémence, couturière. — Vaginay Claude, fils de Joseph Vaginay, tisseur, et de Fillon Marie Eugénie. — Guiral François-Marie-Gabrielle, fille de Pierre-Alphonse Guiral, employé au chemin de fer, et de Gillet Louise-Clementine. — Pierre Catherine-Amélie, fille de Pierre dit Providence Jean-Baptiste-Joseph, prote d'imprimerie, et de Carrel Marie-Adeline. — Perrotin Marie-Julie, fils de Denis Gabriel Perrotin, tisseur, et de Duverger Hélène, tisseuse. — Fayard Denise, fille de Jean Fayard, tisseur, et de Coutandier Marie, tisseuse. — Perroquin Mélanie-Jeanne, fille de Louis Perroquin, teinturier, et de Chervet Bianche. — Brun Jean, fils de François Brun, maçon, et de Chailand Marie-Louise. — Mangin Jean-Marie, fils de Alphonse Mangin, et de Rigollet Jeanne-Marie, tisseuse. — Martelaube Jean-Louis, fils de Michel Martelaube, tisseur, et de Chabry Louise. Deux enfants naturels.

Décès (9)

Giraud Catherine, 75 ans, boueuse, célibataire. — Turge Catherine, 9 jours. — Riski Marguerite, 18 mois. — Jaquet Louise, 19 ans, domestique, célibataire. — Fouillat Marie, 4 ans. — Pironille Etienne-Salpece, 80 ans, rentier, veuf de Hôlard Marie. — Débenoit Antoine, 71 ans, veuf de Bertholet Anne. — Champromis Etienne, 35 ans, épouse de Darnet Nicolas, teinturier. — Fougère Claudine, 23 ans, ourdisseuse, épouse de Richard Claude-Marie.

MERCURIALE

Table with 3 columns: Item, Lapalisse, Roanne. Items include Froment, Seigle, Avoine, Haricots, Farine, Pain de luxe, Pain blanc, Pain de ménage, Foin, Paille, Oeufs, Beurre.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE. Un numéro sera envoyé gratis et franco à toute personne qui, par lettre affranchie, en fera la demande à l'Administration du journal, 36, rue Jacob, à Paris. CE QUE L'ON A POUR 12 FRANCS : En s'abonnant à la Mode illustrée (12 francs par ans Paris; 14 francs Départements), on reçoit 32 numéros, grand in 4° de huit pages, 2,000 gravures avec plus noires, et 500 patrons EN GRANDEUR NATURELLE qui ne coûteraient pas moins de 2 francs pièce, soit, 900 f. Au moins 100 dessins de tapisserie à 3 francs pièce, soit 300 f. Plus de 300 dessins de crochet, guipure sur filet, mignardise, frivolité, etc., à 2 fr. pièce, soit 1,000 f. Plus de 3,000 dessins de travaux de fantaisie dont les Modèles coûteraient 4 à 5 fr. pièce, soit 1,200 f. Enfin des articles de modes, d'ameublement, de morale, romans, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille, par la rédactrice du journal. M^{me} D. RAYMOND. Trois éditions existent encore avec gravures coloriées qui diffèrent chacune de prix, suivant le nombre de gravures qui les accompagnent, c'est-à-dire 1 gravure par mois : Paris, 15 fr.; Départements, 17 fr. — 2 gravures par mois : Paris, 18 fr.; Départements, 20 fr. — 4 gravures par mois, c'est-à-dire une gravure avec chaque numéro : Paris, 24 fr.; Départements, 25 fr. Ce journal paraissant chaque semaine en huit pages grand in 4°, donne chaque année plus de 2,000 gravures noires, représentant des sujets de travaux

à l'aiguille, au crochet, tapisseries, modèles de manteaux, bonnets, chapeaux, etc., accompagnés de descriptions, d'une rigoureuse exactitude et d'une précision mathématique. De plus 24 grandes planches de patrons (c'est-à-dire deux fois plus de patrons que n'en donne toute autre publication de modes) fournissent à chaque mère de famille près de 500 modèles de toute sorte de vêtements pour elle-même pour ses filles et pour des enfants de tout âge.

AUX ORATEURS, AUX ARTISTES L'ACCORDEUR DU LARYNX

SOMME logo and text: le meilleur spécifique contre les affections des voies respiratoires, enrhumement, asthme, toux, phthisie laryngée ou pulmonaire. CIGARETTE: SOMME AU GOUDRON, idem. Dragees SOMME au baume d'Érysimum iodé. PHARMACIE SOMME, 1, RUE SOLLET, PARIS

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale des Hernies et Descentes Méthode de feu P^r Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.) Ecrite franco à M. Xigal-Simon, bandagiste-hercier, aux Herbiers (Vendée), genre et suc, seul et unique élève de P^r Simon, ou à la Ph^{ie} Briand, aux Herbiers (Vendée). Pour tout ce qui doit être signé Le gérant, V. CARTAY. Roanne, imprimerie Vignal et Cie.

RENAISON-SOURCES-CHANTERET

PRÈS ROANNE LOIRE EAUX MINÉRALES NATURELLES APERITIVES, TONIQUES, DIURÉTIQUES, FORTIFIANTES, DIGESTIVES, STIMULANTES Les supérieures de toutes les eaux de table fraîches, des plus gazeuses et d'une limpidité parfaite Mêlées avec le vin, quelles ne décomposent pas, avec les liqueurs, les sirops, elles leur communiquent un goût piquant et agréable. Elles sont hygiéniques, rafraichissantes et des plus salutaires. EAUX ET LIMONADES GAZEUSES Elle s'obtiennent avec le gaz naturel qui se dégage des sources minérales et avec l'eau si pure de la vallée de Renaison, elles ont une supériorité incontestable sur toutes les eaux et limonades fabriquées avec du gaz artificiel. M. J. Coutandier, contre-maitre à St-Alban pendant 12 ans de 1860 à 1874 dirige aujourd'hui l'exploitation des sources Chantieret à Renaison. GOUTEZ, COMPAREZ Les eaux et limonades gazeuses de nos sources aux eaux et limonades des sources similaires. ADMINISTRATION ET ENTREPOT, BUENATIONALE, 82, ROANNE LOIRE

LÉON, POUILLIEN, ingénieur-mécanicien. Soul agent de la Machine à coudre POLLACK, SCHMIDT et C^o. PRIX 225 fr. 3 ans garantie. 25 Guides pour toutes espèces de Travaux. LA SILENCIEUSE. 30, RUE DE RICHELIEU, 30. En face la fontaine Mollère, à Paris.

A LA CITÉ OUVRIÈRE MAGASIN D'HABILEMENTS

POUR HOMMES ET JEUNES GENS La maison de la CITE OUVRIÈRE, place d'Armes près l'Hôtel-de-Ville, Ayant pris une extension rapide, a décidé de se fixer complètement à Roanne, plus de concurrence possible, prix incroyables, élégance et solidité. Quelques articles pris au hasard et détaillés ci contre, ne peuvent faire apprécier qu'imparfaitement les avantages sérieux qui assurent à la maison de la CITE OUVRIÈRE, la continuation de sa réussite. Les vêtements ne convenant pas sont échangés sans difficultés, donc sécurité complète. Pardessus, mi-saison, depuis 19 fr. 50 et au-dessus. Paletots fantaisie, 4 92. Vareuses pour le travail, 4 50. Vêtements complets, toile bleue, 10 50. Habillements riches. PRIX FIXE

AVIS DROGUERIE DE COULEURS GROS ET DÉTAIL RAVELLI FRÈRES ROANNE (LOIRE) Fabrique de couleurs broyées et préparées, siccatives, prêtes à employer. MAGASINS ET DÉPÔTS RUE DES MINIMES, 29. MAGASIN DE PAPIERS PEINTS. — GRAND ASSORTIMENT. RUE NATIONALE, 36. Dépôt spécial des ciments Portland, Millent-de-la-Bèche, et ciment prompt de Grenoble. Colles de farine, — d'amidon, — et de peau de gants, cuites et préparées. Vernis gras copal, et dépôt spécial de vernis anglais, pour carrosserie. Pinceaux en tout genre, à fils et à miniature. Spécialité et accessoires pour fournitures de peinture artistique (tabes à l'huile), l'aquarelle et le pastel. Vernis rouge Chinois siccatif, pour carreaux et parquets, recommandé par sa dureté, son brillant, et séchant en trois heures, supprimant tout froitage. Rosaces en carton-pierre, Spécialité et outils de pâtisserie. 161

Exposition de la méthode purgative de Le Roy, par A. SIGNORET, rue de Seine, n° 51, Paris, 1 vol. in 8°, 2 fr. 50 par la poste Consultation. Affranchir. AVIS. — Nos clients doivent exiger nos bouteilles avec une étiquette longue en travers du bouchon, laquelle porte mon nom Signoret-Paris, rouge sur fond noir.

VINS EN GROS Huile d'Olive de qualité supérieure. P. DENIS Rue Ste-Elisabeth, 34. ROANNE (Loire). Entrepôt, rue de Sully, maison Gabel. 74

CHAMBRES GARNIES Chez M^{me} JOURLIN, café-restaurant Boulevard du Midi à Roanne. PRIX MODÉRÉS. — CUISINE BOURGEOISE

Avis aux débiteurs ET AUX CONSOMMATEURS. M. Damon, fils aîné, fabricant de plâtre, rue du Rivage, à Roanne, à l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1^{er} décembre 1871, il aura, même rue, pour la vente en gros, un magasin de vin de Bourgogne. Bonne qualité et prix réduits. 151

Grand succès du jour LA VELOUTINE Est une Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth. Par conséquent, son action est salutaire sur la peau. Elle est invisible et adhérente, aussi donne-t-elle au visage une fraîcheur et un velouté naturels. Inventeur Ch. Fay, Parfumeur, 9, rue de la Paix, Paris. Se trouve chez les principaux Pharmaciens, Parfumeurs et Coiffeurs en France et à l'étranger. 5 francs la boîte complète, avec houpe. Une notice ardoquée et illustrée accompagne chaque boîte.

41 ANS DE SUCCÈS GUÉRISON PROMPTE ET FACILE DES MALADIES SECRÈTES Acretés et vices du sang, dartres, scrofules et autres affections contagieuses, par l'usage du sirop Dépuratif végétal de Salsepareille. Injections et capsules préparées pour assurer d'une manière certaine la guérison des écoulements nouveaux ou anciens, quelle que soit leur nature. LYON PHARMACIE RUE MULET, 10, AU 1^{er} ÉTAGE

GRAND ASSORTIMENT DE PLUSIEURS MODÈLES DE MACHINES À COUDRE Françaises et Américaines. Systèmes HURTY et HAUTIN, CALLEBAUT, BERTHIER, MOLLIERE, MAYER, ELIAS HOWE, A. B. HOWE, BARRÈRE et CAUSSADE, WHEELER, WILSON (silencieuses), MACHINES ANGLAISES. Pour Tailleurs, Tailleuses, Lingères, Chapeliers, à poser les vieux élastiques, Cordonniers, Tapisseries, Fabricants de brides à sabots. MACHINES POUR FAMILLES DANS TOUS LES PRIX. Piqueuses à canon perfectionnées pour bottines, cousant dans les deux sens. Cette machine, très-avantageuse, peut être employée par les Tailleurs ou Tailleuses. Nouvelle machine américaine à trier les bas, pouvant en faire douze paires par jour. — Brodeuses perfectionnées. Nouvelle machine à boutonsnières faisant toutes les coutures. — Un traité que je viens de faire avec deux des principaux constructeurs à Paris, me permet de livrer à des prix très-moindres d'excellentes machines. — Je peux livrer de bonnes machines renforcées pour Tailleurs au prix de 250 francs, avec garantie de cinq ans. — A quelque prix que l'on puisse offrir des machines à coudre, mon traité me permet de les céder à meilleur marché. GRANDES FACILITÉS POUR LES PAYEMENTS En vendant les machines, le sieur T. MARTIN se charge de former les ouvrières à les faire fonctionner parfaitement. — Il se charge aussi de tous entretiens et réparations des machines. Atelier et Dépôt chez M. T. Martin, rue Sainte-Elisabeth, n° 79, à Roanne Diverses Machines d'agriculture, diverses Machines à battre le blé, four Manège et Locomobile, Faneuses, Faneuses, Moissonneuses, nouveau Moulin à fariner, pour les campagnes, etc. 52

A VENDRE Pour cause de santé UN FONDS DE MAGASIN DE MODES Parfaitement agencé, et situé dans un des beaux quartiers de la ville. Il sera donné des facilités pour le paiement. S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL. 102.

AGENCE DE PUBLICITÉ J. MALIGNON, 14, rue Tupin, à Lyon. AGRICULTURE GÉNÉRALE Ville, banlieue et toute la France. ÉDITEUR DE L'INDICATEUR DES RUES DE LYON ET DE LA BANLIEUE. Annonces dans les journaux. Distribution d'imprimés sur la voie publique et à domicile. Plage, mise sous bandes ou sous enveloppes à des prix très-moindres. Impressions d'affiches, prospectus, lettres de décès, etc., etc. Représentant du Courrier de Roanne pour Lyon. 75

AVIS AU PUBLIC Le sieur COUTIÈRE, maçon, faubourg Clermont, prévient le public, qu'il se refusait à payer toute dette contractée par sa femme Louise COUTIÈRE, née BLANCHARD, qui a quitté le domicile conjugal depuis huit ans. 83

CHANGEMENT DE DOMICILE Le domicile de M. DURAND, architecte, est transféré, place Saint-Etienne, n° 3, maison Pasquier.

A LOUER DE SUITE UN APPARTEMENT COMPLET Au deuxième, rue du Collège, maison Chollet. S'adresser à M. DURAND, architecte. 76

ENTREPRISE RAVET, DROIN ET C^o. Depuis le 20 mars courant

FOURGONS - POSTE DE LYON A ROANNE (Loire) PAR CHAUFFAILLES ET CHARLIEU DÉPARTS De LYON, à 7 heures du soir. De ROANNE, à 5 heures du soir. De CHARLIEU, à 7 heures du soir. De CHAUFFAILLES, à 9 heures du soir. BUREAUX: A LYON, chez MM. RAVET, DROIN et C^o, rue Constantine, 16; A ROANNE, chez M. Louis DUFFUT, place du Marché; A CHARLIEU, chez M. SOULIER, maître d'hôtel; A CHAUFFAILLES, chez M^{me} veuve CORNELOUP, maître d'hôtel. 78.

Plus de Mercure!! Les Dragées Balsamiques, toniques et dépuratives sont infaillibles, contre les maladies secrètes des deux sexes, récentes ou chroniques, écoulements les plus invétérés, rebelles à tous traitements. Maladies de Vessies, incontenance, ou rétention d'urine. Traitement sans privation, ni régime. Note explicative. La boîte : 2 fr. 00. Envoi franco, contre timbre-poste, retour du courrier. Seul dépôt : Toulouse, pharmacie Ducor, rue Matabiau, 68.

AVIS Les sieurs BUSSIÈRES et BURMIGNON, peintres-peintres, ont l'honneur d'informer le public qu'ils viennent de s'établir à Roanne, rue de l'Hôtel-de-Ville, maison VOLLE, près la rue Saint-Jean. Ils se chargeront au plus juste prix, de tous les travaux qui concernent leur état. 85

A VENDRE MATÉRIEL DE FABRIQUE DE COTONNES S'adresser à M. BONNETON-LABOURET, ou à l'Imprimerie Vignal et C^o. 77

A vendre à l'amiable Avec entrée en jouissance de suite Un joli VIGNERONAGE

Situé à Villerest, près la Fouillouse Belle Maison D'HABITATION ET D'EXPLOITATION Hangar, Cellier, Caves, Pressoir et Cuve VUE MAGNIFIQUE On donnera toutes facilités pour les paiements. S'adresser, pour traiter et visiter les lieux, à M. BALAVY, agent de ventes à Roanne, rue Nationale, 2.

FONDS DE LIQUORISTE A VENDRE A des conditions très-avantageuses Pour cause de départ S'adresser à M. BOISSET, au Coteau

A VENDRE UNE MAISON AYANT LA FAÇADE EN BRÈQUES. Située faubourg Clermont, grande route S'adresser à M. COUTIÈRE, y demeurant

SAIL-LES-BAINS STATION DE ST-MARTIN-D'ESTREUX (LOIRE) Ouverture le 15 Mai Cinq sources chaudes, Alcalines, iodurées, sulfureuses et ferrugineuses. Traitement hydrothérapique de toutes les maladies de l'interus, des névralgies, rhumatismes, des affections scrofuleuses et cutanées. Hôtels confortables, casino, gymnase, omnibus à tous les trains. Direction à Roanne, rue des Minimes, 2. 84

AVIS M. Simon TURGE, restaurateur à Roanne, place du Marché ou place Sainte-Elisabeth, prévient le public et sa nombreuse clientèle, que par suite des réparations opérées dans son domicile, maison PERRIN, il peut disposer de plusieurs salles particulières pour repas de famille. TABLE D'HÔTE. à 11 heures du matin et à 6 heures du soir. PRIX 2 FR. PENSION BOURGEOISE à prix modérés. 79